



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 juin 2013 (20.06)
(OR. en)**

11134/13

FISC 130

NOTE

du:	Secrétariat général
au:	Coreper/Conseil
Objet:	Code de conduite (fiscalité des entreprises) - Projet de conclusions du Conseil

1. Le groupe "Code de conduite" a établi un rapport sur les travaux accomplis durant la présidence irlandaise (doc. 11133/13). Selon l'usage, ce rapport devrait être accompagné des conclusions du Conseil dont le texte figure ci-dessous.
2. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter les conclusions suivantes:

"En ce qui concerne le Code de conduite (fiscalité des entreprises), le Conseil:

- se félicite des progrès accomplis par le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" au cours de la présidence irlandaise, tels qu'ils sont présentés dans le rapport de ce groupe;
- demande au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement, et de poursuivre ses travaux au titre du programme de travail 2011;

- encourage la Commission à poursuivre le dialogue avec la Suisse, comme cela est mentionné dans le rapport du groupe, et à informer périodiquement le groupe de l'avancement des travaux;
 - invite le groupe à poursuivre, sous la présidence lituanienne, l'examen du projet d'orientations pour lutter contre la planification fiscale agressive pratiquée au moyen de dispositifs hybrides;
 - invite le groupe à faire rapport de ses travaux au Conseil avant la fin de la présidence lituanienne."
-